

DEPUIS 1938



# BULLETIN D'INFORMATION

*Edition du 15 mars 2003*

## COMPTABILITE : UN COUT A RENTABILISER

L'on attribue généralement à la civilisation sumérienne le premier système de comptabilité. Il est douteux qu'en ces temps antiques, cette invention ait eu pour seule finalité de servir les liasses fiscales dont nous abreuve aujourd'hui notre Administration. L'objectif systémique était alors de se donner les moyens de fonder les décisions de gestion publique ou privée sur des éléments quantifiés objectifs.

A l'heure de l'informatique, et de la « marée blanche » des imprimés administratifs, sans doute peut-on regretter que cette exigence première de bonne gestion soit quelque peu occultée par la préoccupation plus prosaïque du simple respect des délais légaux de déclaration. Pourtant, c'est bien là que passe la frontière entre une comptabilité coûteuse parce que n'ayant pour finalité que de répondre à une obligation légale, et une comptabilité rentable, instrument de pilotage de l'entreprise. De cette dernière, l'on tire en effet, tout au long de l'exercice, des enseignements fort utiles : évolution comparée du chiffre d'affaires, des marges, des charges de personnel, trésorerie mensuelle, liste des créances clients classées par ancienneté de solde, liste des dettes fournisseur, etc... A ce confort une exigence première toutefois : une organisation administrative sans faille capable d'alimenter sans délai le comptable en données de base exhaustives parfaitement claires et fiables.

Pascal MARTIN-RETORD

### Négociations salariales : partir sur de bonnes bases

C'est un fait que nul n'ignore : le coût du salarié pour l'entreprise est sans commune mesure avec la rémunération encaissée par l'intéressé. Mais alors quelle référence prendre ? Le salaire brut : bien qu'il ne corresponde à aucune des deux notions précitées, c'est la seule référence légalement admissible.

Le salaire net ne doit jamais être pris pour référence : pour un même salaire brut, il est susceptible de varier à la hausse ou à la baisse par le jeu des cotisations sociales. Dans le meilleur des cas, ces variations provoquent le mécontentement du « bénéficiaire » ; dans le pire elles placent l'entreprise dans l'irrégularité. A éviter !

### Logiciel comptable : pas un antidote !

Monter un mur et le crépir n'exige que peu de choses : quelques matériaux et un tout petit peu de matériel. Et comme le dit le proverbe, c'est au pied du mur que l'on voit le maçon... Et pour qui n'est pas maçon, le risque est grand que les verticales oublient d'être parallèles, que le niveau perde la bulle, ou que le crépi présente vite une certaine « patine ».

En matière de logiciel comptable, la problématique est la même : ce n'est pas le logiciel qui tient la comptabilité, mais le comptable qui l'utilise. Quelques amateurs avertis peuvent obtenir des résultats tout à fait honorables, mais les déceptions sont nombreuses. Prudence, donc.

### Bureau de MOUTIERS

Comme annoncé dans notre précédent bulletin, notre bureau de Moutiers vient de se refaire une toilette.

Nos partenaires avocats nous ont rejoints.

Ce site est donc aujourd'hui prêt à accueillir nos clients situés en Tarentaise.

3 bis - 5, boulevard Gambetta  
73000 CHAMBERY  
tel 04 79 62 26 73  
fax 04 79 96 99 37

Immeuble La Vanoise  
Avenue du 8 mai 1945  
73600 MOUTIERS  
tel 04 79 24 50 84

55, boulevard Saint-Marcel  
75013 PARIS  
e-mail : gmrpmr@aol.com

Les Glaciers  
73150 VAL D'ISERE  
tel 04 79 06 09 85  
fax 04 79 06 15 93